



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 1^{er} juin 2023
Présents : 19
Votants : 26

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Marie-Agnès DESCOUX, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoint

Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Ngoc Loi TRAN, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Catherine BARBERO a donné pouvoir à

Arnaud BRUNET

Isabelle JODIN a donné pouvoir à

Marie-Agnès DESCOUX

Patrick MICHEL a donné pouvoir à

Laurence AUDIBERT

Jean BEDU a donné pouvoir à

Hervé GUISE

Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à

Magali BOUARFE

Jean-Marc LONGEQUEUE a donné pouvoir à

Nathalie BEELS

Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à

Christophe PRUDHOMME

ETAIT ABSENT NON EXCUSÉ :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Fabrice BUSSY a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-24 : Election d'un adjoint au Maire

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

VU la délibération n°2020-16 du 5 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

VU la délibération n°2021-120 du 15 décembre 2021 relative à l'élection de 2 adjoints au maire,

VU la délibération n°2021-122 du 15 décembre 2021 fixant à 7 le nombre d'adjoints au maire,

CONSIDERANT la démission de Monsieur Jean-Marc SIOZAC de son poste d'adjoint et sa volonté de garder ses fonctions de conseiller municipal,

CONSIDERANT l'accord de Monsieur le Préfet de Seine et Marne reçu le 2 juin 2023,

ENTENDU la présentation de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE de procéder à l'élection d'un adjoint au Maire par vote à main levée,

Par 18 voix pour et 8 abstentions (M. GUISE, M. SCHMITT, Mme BOUARFE, Mme BEELS, Mme LONGEQUEUE Mme FRANCOISE, M. PRUDHOMME, M. BAPTISTA)

DECIDE de maintenir le poste d'Adjoint au Maire devenu vacant,

Suite à un appel à candidature, la liste suivante s'est portée candidate sur le poste d'adjoint vacant :

Liste Pomponne Autrement :

- M. Ngoc Loi TRAN

DESIGNE Monsieur Ngoc Loi TRAN en qualité de 6^{ème} adjoint au maire.

Le tableau des Adjoints au Maire est le suivant :

Mme BARBERO Catherine	Première adjointe
M. SCHAEFFER Claude	2 ^{ème} adjoint
Mme AUDIBERT Laurence	3 ^{ème} adjointe
M. BUSSY Fabrice	4 ^{ème} adjoint
Mme DESCOUX Marie-Agnès	5 ^{ème} adjointe
M. TRAN Ngoc Loi	6 ^{ème} adjoint
Mme BILLY Fanny	7 ^{ème} adjointe

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le
et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET

A Pomponne, le 9 juin 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Arnaud BRUNET